

Fiche 3.3

Surveillance et sécurité du territoire et des touristes



**Vitrine en tourisme
durable et responsable**
en contexte nordique



Crédit photo: RBMU/Groupe North Shore

La vaste étendue, l'isolement géographique et les ressources limitées de la réserve de biodiversité Uapishka posent des défis uniques en matière de surveillance et de sécurité. L'augmentation des activités touristiques, comme la randonnée, la raquette et le ski hors-piste (souvent sans guide, contrairement à la motoneige), accentue ces enjeux.

Gestion des risques touristiques

Les risques liés à l'augmentation des activités touristiques varient selon la taille et le relief du territoire, les ressources disponibles et les types d'activités pratiquées. Les priorités des gestionnaires incluent :

- La sécurité des touristes : prévenir les incidents liés aux conditions difficiles comme le relief accidenté, les altitudes élevées ou les avalanches
- La préservation des milieux naturels : limiter les impacts des activités humaines, comme le compactage de la neige ou le bruit des motoneiges sur la flore et la faune sensibles

 Le saviez-vous? **L'accréditation qualité-sécurité d'Aventure écotourisme Québec** est désormais exigée pour toute demande d'aide financière déposée auprès du ministère du Tourisme par une entreprise de tourisme d'aventure, ainsi que pour devenir membre d'AEQ.

L'exemple de la réserve de biodiversité Uapishka

La réserve fait face à des risques spécifiques, notamment :

- Les collisions motoneigistes et touristes qui font de la randonnée ou de la raquette sur les sentiers partagés en hiver
- Les impacts environnementaux, tels que la compaction de la neige dans les zones alpines sensibles
- La sécurité des activités en milieu éloigné, exposé aux conditions météorologiques extrêmes et au risque d'avalanche



Facteur de succès : évaluer les risques de façon continue permet d'identifier rapidement les enjeux en matière de sécurité et de surveillance et d'adapter les mesures de gestion à mettre en place.

Modèle de surveillance du territoire

Pour répondre à ces défis, plusieurs mesures peuvent être mises en place par les gestionnaires de sites et les membres d'une instance de concertation :

- **Technologie:** installer des caméras de surveillance ou des compteurs d'achalandage
- **Sensibilisation:** diffuser des informations via les réseaux sociaux, des panneaux aux entrées des sentiers, des brochures distribuées sur place ou dans l'infrastructure d'accueil (**fiche 3.1**)
- **Patrouilles:** mobiliser des gardes-parcs ou agents territoriaux et agentes territoriales pour surveiller les zones sensibles
- **Protocole d'encadrement:** élaborer des règles spécifiques pour encadrer les activités comme la motoneige

L'exemple de la réserve de biodiversité Uapishka

Le **Plan directeur** élaboré par le comité de gestion de la réserve de biodiversité Uapishka prévoit deux objectifs spécifiques en matière de sécurité et de surveillance :

- Améliorer la sécurité de toutes les personnes touristes et scientifiques
- Renforcer l'application de la réglementation en vigueur par une surveillance accrue et durable

Le comité de gestion de la réserve de biodiversité Uapishka et la Région de biosphère Manicouagan-Uapishka (RBMU) ont établi un protocole pour réguler la pratique de la motoneige (**fiche 3.2**) dans les zones situées au-dessus de 800 m d'altitude. Ces zones sont considérées comme étant particulièrement sensibles aux impacts potentiels de la motoneige sur la faune et la flore en milieu alpin.

La Station Uapishka endosse également un rôle important pour diffuser l'information et sensibiliser les touristes à la faune, la flore, les activités autorisées, les sentiers d'accès, ainsi que les précautions et mesures de sécurité à prendre en milieu montagnard éloigné. Les stratégies spécifiques pour la sensibilisation et la mobilisation sont présentées à la **fiche 4.1**.

De plus, depuis 2019, un accord concernant le protocole d'encadrement a été signé entre le Conseil des Innus de Pessamit et le MELCCFP. Ce dernier confie la surveillance du territoire aux agents territoriaux et agentes territoriales de Pessamit, qui jouent un rôle central dans :

- L'application du protocole d'encadrement pour la motoneige dans les zones situées au-delà de 800 mètres d'altitude
- Les patrouilles hivernales pour vérifier que tous les motoneigistes sont accompagnés d'un-e guide autorisé-e
- Les opérations de recherche et sauvetage en cas d'urgence, avec la Station Uapishka comme base logistique

Bien qu'ils et elles ne disposent pas de pouvoirs légaux pour émettre des constats d'infraction, les agents territoriaux et agentes territoriales peuvent transmettre des dossiers aux agents de la faune pour suivi.





Crédit photo: RBMU/@Groupe North Shore

Les abris refuges

Les abris refuges peuvent jouer un rôle crucial pour renforcer la sécurité dans des zones éloignées et difficiles d'accès. Ils permettent de :

- Servir de poste de secours en cas d'urgence
- Offrir une base pour les recherches scientifiques et les opérations de sauvetage
- Héberger des équipements de communication et de surveillance

L'exemple de la réserve de biodiversité Uapishka

Un abri refuge d'urgence est situé à environ 1 000 m d'altitude dans un secteur du massif utilisé pour la traversée des monts Uapishka (Groulx). Ce parcours, d'environ 44 km, se réalise en 3 à 4 jours et traverse les plateaux alpins du massif. Cet abri, offrant en premier lieu un refuge temporaire, sert également de base pour l'installation d'équipements de suivi météorologique et la réalisation de recherches scientifiques sur le terrain. Il offre un système de télécommunication d'urgence dans ce secteur non aménagé du massif. Les agents territoriaux et agentes territoriales de Pessamit peuvent également y accéder, favorisant ainsi une couverture étendue du territoire en matière de surveillance.

La Station Uapishka est responsable de l'entretien de cet abri refuge. Cet entretien comprend des vérifications au minimum deux fois par an, pour vérifier l'état des lieux, identifier d'éventuels bris, remplir la trousse de premiers soins, et s'assurer du bon fonctionnement de la radio ainsi que de la présence des panneaux solaires. Des contrôles supplémentaires peuvent être effectués par les guides de motoneiges durant l'hiver.

Le matériel suivant y est ainsi rendu disponible en cas d'urgence :

- Dispositif de communication radio avec la Station et les guides motoneigistes
- Provisions alimentaires non périssables et produit pour traiter l'eau
- Équipement pour préparer un feu
- Réchaud de camping au propane
- Vêtements chauds, couvertures de survie et sacs de couchage
- Trousse de premiers soins, planche dorsale et collier cervical

Cet abri d'urgence contribue directement aux objectifs du plan directeur de la réserve, notamment en matière de sécurité et de surveillance.

Crédit photo: Marianne Valcourt



Facteur de succès : prévoir une installation stratégique d'un ou plusieurs abris refuges à des emplacements clés en fonction de l'éloignement des activités à partir de l'infrastructure d'accueil.



unesco

Québec 

Ce projet est soutenu financièrement par
le ministère du Tourisme du Québec.

